

# Capacité professionnelle des intermédiaires en assurance : IAS NIVEAU 1



## PUBLIC CIBLE

Toute personne souhaitant exercer une activité d'intermédiaire en assurance



## PRÉREQUIS

Aucun



## DURÉE

150 heures



## OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Répondre aux critères de capacité professionnelle pour l'exercice de l'activité d'intermédiation assurance conformément à l'article R514-5 du Code des Assurances



## TARIF

1288 € par stagiaire.

## MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- 150 heures de formation à distance (e-learning asynchrone).
- Accès ouvert sur notre plateforme e-learning pour une durée de 6 mois
- Démarrage possible à tout moment de l'année
- QCM et cas pratique
- Assistance technique et pédagogique assurée par nos formateurs experts en assurance.

## MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Etude de la demande de formation et inscription à l'adresse [contact@kereisformation.com](mailto:contact@kereisformation.com)
- Démarrage possible à tout moment de l'année

## COMPÉTENCES

- Connaître l'environnement réglementaire et les conditions d'exercice des IAS.
- Maîtriser les principes techniques et juridiques et les règles de commercialisation des assurances
- Suivre les évolutions réglementaires sur les différents produits d'assurance.

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- La validation des connaissances se réalise par un examen final sous forme de QCM (le minimum requis est de 70%)

## TYPE DE VALIDATION

- Attestation de formation / Livret de formation – IAS niveau 1

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

- La formation est accessible aux personnes en situation de handicap. Une étude des conditions d'accès et des moyens de compensation sera réalisée en amont de l'inscription afin d'identifier plus précisément les conditions de réalisation et de faisabilité de la formation. Prendre contact en amont avec notre référent Handicap à [contact@kereisformation.com](mailto:contact@kereisformation.com)

# PROGRAMME

## UNITÉ 1 – SAVOIRS GÉNÉRAUX

- Accueil
- Approche économique et réglementaire de l'assurance
- Assurance et cadre juridique de la relation client
- L'opération d'assurance

## UNITÉ 2 : LES ASSURANCES DE PERSONNES : INVALIDITÉ, DÉPENDANCE, SANTÉ, DÉCÈS

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Généralités sur la protection sociale</li> <li>○ Couverture santé des salariés : Les soins médicaux</li> <li>○ Couverture santé des salariés : autres situations</li> <li>○ Le reste à charge zéro</li> <li>○ La couverture maladie chômage des TNS</li> <li>○ Les complémentaires santé</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les contrats Prévoyance Madelin</li> <li>○ L'assurance décès</li> <li>○ L'assurance dépendance</li> <li>○ L'assurance individuelle accident</li> <li>○ L'assurance incapacité - invalidité complémentaire</li> <li>○ La garantie des accidents de la vie (GAV)</li> </ul> |
|--|--|

## UNITÉ 3 : LES ASSURANCES DE PERSONNES : VIE ET CAPITALISATION

### • Assurances de personnes : vie et capitalisation – prises en compte des besoins

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le mariage : le régime primaire impératif</li> <li>○ Les régimes matrimoniaux communautaires</li> <li>○ Les régimes matrimoniaux séparatistes</li> <li>○ Le PACS et le concubinage</li> <li>○ Le divorce</li> <li>○ Les libéralités</li> <li>○ Les successions : approche patrimoniale</li> <li>○ Fiscalité de transmission du patrimoine</li> <li>○ Le statut du mineur</li> <li>○ Le statut du majeur protégé</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ La retraite des salariés: acquisition des droits</li> <li>○ La retraite des salariés: acquisition des droits</li> <li>○ La retraite de base des régimes alignés</li> <li>○ La retraite de base des professions libérales</li> <li>○ La retraite complémentaire des professions libérales</li> <li>○ Retraite et activité</li> <li>○ La retraite et le conjoint</li> <li>○ Le Plan d'Épargne Retraite Populaire</li> <li>○ Le PER individuel</li> </ul> |
|---|---|

### • Assurances de personnes : vie et capitalisation – spécificités

- |   |   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'assurance-vie : la souscription</li> <li>○ L'assurance-vie : la vie du contrat</li> <li>○ L'assurance-vie : le dénouement</li> <li>○ La spécificité des contrats de capitalisation</li> <li>○ La fiscalité de l'assurance-vie</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'assurance-vie : la clause bénéficiaire</li> <li>○ Clause bénéficiaire et patrimoine professionnel</li> <li>○ Généralités sur le démembrement de propriété</li> <li>○ Assurance-vie et démembrement de propriété</li> </ul> |
|---|---|

# PROGRAMME

- **Assurances de personnes : vie et capitalisation – les contrats en unités de compte**

- Les actions
- Les obligations
- Les OPCVM
- La pierre papier – SCPI et OPCI
- Le marché obligataire
- Risques et stratégies d'investissement
- La présentation de la bourse
- La formation des cours de bourse
- La fiscalité des revenus de capitaux mobiliers
- La Banque Centrale Européenne
- La crise financière : subprimes et dettes souveraines
- Banques et marchés de capitaux
- Les Directives MIF

## UNITÉ 4 : LES ASSURANCES DE PERSONNES : LES CONTRATS COLLECTIFS

- Assurance emprunteur 1 – Généralités et souscription
- Assurance emprunteur 2 – Risques garantis
- La convention AERAS
- Les complémentaires santé : les contrats collectifs
- Les systèmes de couverture complémentaires
- Le Plan d'épargne entreprise

## UNITÉ 5 : LES ASSURANCES DE BIENS ET DE DOMMAGES

- Assurances de biens et de dommages : principes
- Assurances de biens et de dommages : assurance automobile
- Assurances de biens et de dommages : assurances multirisques
- Assurances de biens et de dommages : les risques d'entreprise

## UNITÉ 6 : CONCLUSION DE LA FORMATION

- Assurance et information du consommateur
- Assurance et déontologie
- Assurance et obligation de conseil
- Assurance et traitement des réclamations
- Pratiques commerciales déloyales
- Le RGPD – Les fondamentaux
- Le RGPD – Les objectifs
- Le RGPD – Les obligations
- Lutte contre la corruption

- Quiz blanc

- Examen final

# Vos interlocuteurs

## VOS RÉFÉRENTS PÉDAGOGIQUES



**Bruno FERRE**

Formateur expert  
en crédit et en  
assurance



**Laurence BRIAS**

Formatrice experte  
en crédit et en  
assurance



**Sophie CORINI**

Formatrice experte  
en crédit et en  
assurance et Coach  
certifiée RNCP



**Fabrice  
COURAULT**

Formateur expert en  
assurance et gestion  
de patrimoine

## VOS CONTACTS

### **Pôle administratif:**

Marine LEGRAND  
marine.legrand@kereisformation.com  
01 80 52 35 21

### **Pôle technique :**

Emmanuelle BERTRAND & Hortensia NGORA  
tuteur@kereisformation.com

### **Pôle pédagogique:**

Laurence BRIAS, Sophie CORINI, Fabrice COURAULT et Bruno FERRE  
tuteur@kereisformation.com



**Kereis Services**, société en nom collectif

112, avenue Kléber - 75116 PARIS

822 620 225000 26

[www.kereisformation.com](http://www.kereisformation.com)

